

DÉLIBÉRATION N°DL20230072 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 15 MAI 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 05/05/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA (à compter de 18h36) ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h53) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA (à compter de 18h36) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT (à compter de 18h36) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Florence VANELLE

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**ACQUISITION D'UN TÈNEMENT IMMOBILIER RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE -
RÉGULARISATION DE LA VOIRIE - PROPRIÉTÉ DES CONSORTS MONTAGNE**

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

A la fin des années 1990, des travaux sur le carrefour des rues de Grange Roux et du Général de Gaulle ont été engagés. En effet, la visibilité y était réduite, rendant la circulation dangereuse. Pour cette raison et afin d'améliorer la sécurité des usagers, l'immeuble des Consorts MONTAGNE a été frappé d'alignement.

Les travaux ont été réalisés sans que l'emprise foncière intégrée au domaine public n'ait été régularisée. Il convient donc de clarifier la situation en rédigeant un acte notarié.

Ainsi, la commune intègre une superficie de terrain de 36 m² issue de la parcelle cadastrée 258 AB 492.

La transaction est consentie à titre gratuit. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

L'acte de vente serait rédigé en l'étude de Maître Maxime MIFSUD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle 258 AB 492 d'une superficie de 36 m²,
- **décide** de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à l'effet d'engager toutes démarches et de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de la transaction.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/05/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Pierre DECLINE

Date de mise en ligne 24 mai 2023